



Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de
l'agroalimentaire
et de la forêt

Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de
l'Industrie et du Numérique

François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'emploi de la
formation professionnelle et du
dialogue social

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 décembre 2014

Tilly Sabco : François Rebsamen, Stéphane Le Foll et Emmanuel Macron saluent la reprise de l'abattoir et la préservation de 200 emplois

Le tribunal de commerce de Brest a décidé ce jour de valider l'offre de reprise de l'abattoir de Tilly Sabco situé à Guerlesquin déposée par MS Foods, acteur anglais de la filière volaille, Breizh Algae Invest, société bretonne d'investissement pour le développement de la filière algue et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix.

François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique saluent cette décision qui permet de préserver 200 emplois et de maintenir en activité un abattoir structurant pour le territoire et pour la filière avicole finistérienne.

L'intérêt manifesté par plusieurs acteurs pour la reprise du site de Guerlesquin démontre que la filière « poulets export » et de manière plus globale la filière avicole bretonne a du potentiel et un avenir.

C'est parce qu'il a toujours cru à cet avenir, que, depuis la suppression des aides européennes à l'export en 2013, le gouvernement a multiplié les efforts pour accompagner les opérateurs vers un nouveau modèle économique, avec notamment un soutien aux accouveurs par des aides *de minimis* et la mise en place d'une aide couplée aux éleveurs pour l'année 2014. S'agissant de Tilly Sabco, les services de l'Etat et des collectivités locales se sont mobilisés depuis plus d'un an pour faciliter les relations entre l'entreprise et ses fournisseurs et clients, permettre le maintien de l'emploi via l'octroi de l'activité partielle, et pour susciter et consolider des offres de reprise.

Dans le cadre de la reprise, afin de permettre le maintien immédiat des 202 emplois prévus par le projet des repreneurs, l'Etat et la Région mobiliseront les dispositifs tels l'activité partielle et les moyens de formations à destination des salariés, le temps que l'activité de l'outil industriel, très ralentie depuis plusieurs mois, retrouve un niveau suffisant.

Enfin, le gouvernement s'est mobilisé pour que les salariés qui ne seront pas repris puissent bénéficier de l'accompagnement le meilleur possible : les moyens du Ministère du Travail permettront l'intervention de conseillers spécialisés qui apporteront un accompagnement individualisé à chacun des salariés pour les aider à retrouver un emploi. Ils bénéficieront également du contrat de sécurisation professionnelle qui leur permettra de maintenir leur rémunération pendant 12 mois et de bénéficier d'un accès favorisé à la formation.

Service de presse

Cabinet de Stéphane Le FOLL - 01 49 55 60 31 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet d'Emmanuel MACRON - 01 53 18 45 13 ; sec.mein-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de François REBSAMEN - 01 49 55 31 02 ; cab-ted-presse@cab.travail.gouv.fr